

134^e Session du Comité des Ministres (Luxembourg, 14 mai 2025)

3. Mise en œuvre de la Déclaration de Reykjavík – décisions de suivi

b. Le Conseil de l'Europe et l'environnement

Documents de référence

CM(2025)51-final, CM(2025)51-addfinal, CM(2025)52-final, CM(2025)52-addfinal

Décisions

Le Comité des Ministres

1. se félicite des progrès accomplis dans le renforcement des travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine, faisant de l'environnement une priorité visible, concentrant et ciblant les activités de l'Organisation, et identifiant les défis posés par la triple crise planétaire de la pollution, du changement climatique et de la perte de biodiversité pour les droits humains, l'État de droit et la démocratie, ainsi que les réponses qui peuvent y être apportées ;
2. adopte la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'environnement, telle qu'elle figure dans le document CM(2025)51-final, prend note du Plan d'action, tel qu'il figure dans le document CM(2025)51-addfinal, et charge ses Délégués d'en assurer la mise en œuvre, à la lumière de leurs décisions du 2 avril 2025 (CM/Del/Dec(2025)1524/4.2) ;
3. à cette fin, invite ses Délégués à envisager la création d'un comité intergouvernemental multidisciplinaire sur l'environnement dans le contexte des négociations sur le Programme et Budget du prochain biennium ;
4. adopte la Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal, telle qu'elle figure dans le document CM(2025)52-final, et prend note de son Rapport explicatif, tel qu'il figure dans le document CM(2025)52-addfinal ;
5. invite leurs Délégués à décider de la date et du lieu de l'ouverture à la signature de la Convention dès que possible ;
6. encourage vivement les États membres à mettre en œuvre sa Recommandation CM/Rec(2022)20 sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement, et charge ses Délégués d'avancer aussi vite que possible dans leur examen d'un éventuel instrument contraignant ou non-contraignant, dans ce domaine ;
7. se félicite de la tenue de la Conférence ministérielle informelle marquant le 25^e anniversaire de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage à Florence les 20 et 21 octobre 2025.